

SAINT LUB'INFOS

N°50 - JANVIER 2016



Madame, Monsieur,

L'équipe municipale au grand complet (conseillers et personnels) vous adresse tous ses vœux pour cette nouvelle année qui commence. Bien évidemment la santé est le souhait de tous et est indispensable !

L'année 2015 fut éprouvante à bien des égards. Alors, en ces temps plus difficiles qu'il y a quelques années seulement, ne perdons pas de vue l'art de savoir vivre ensemble, de partager des moments simples et généreux et gardons un oeil bienveillant sur nos voisins, petits et grands(-parents). Un service peut être facilement rendu, un incident de quelque nature qu'il soit facilement évité en adoptant, chacun, des gestes responsables !

Vous découvrirez au fil de ce numéro toutes les infos qui ont fait l'actualité de la commune depuis cet été. Des gros chantiers aux petits travaux du quotidien, la vie à l'école et en dehors, des renseignements utiles et pratiques via la communauté d'agglomération (Agglopolys), la gendarmerie ou les différents syndicats auxquels nous sommes adhérents, ...

En attendant des jours meilleurs, que de nouvelles maisons sortent de terre au Val des jonquilles, soyez assurés d'une chose : nous mettons tout en œuvre pour qu'il fasse bon vivre, grandir et vieillir à St-Lubin.

Didier Pigoreau, maire.



SOMMAIRE

- P. 2&3 Vie de la commune
- P. 4 Tarifs communaux / chez nos voisins
- P. 5 SIDELC
- P.6&7 À l'école / TAP
- P. 8 À savoir
- P. 9 Sécurité routière / VAL-ECO
- P. 10 ADMR
- P. 11 Syndicat de la vallée de la Cisse
- P. 12 Infos pratiques

VIE DE LA COMMUNE



NOUVELLE ENTRÉE DE L'ÉCOLE

Depuis le temps qu'on en parlait, qu'on en rêvait, c'est chose faite : enfants et enseignants empruntent la nouvelle entrée de l'école par la rue des Cyclamens. Il faut que chacun prenne ses marques mais le bilan est positif : beaucoup plus de sécurité, beaucoup moins de bruit, du stationnement à la fois pour les parents et pour les enseignants (places réservées).



VISITE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER : 16 juillet 2015

Début Juillet, Monsieur Yves Le Breton, préfet du Loir-et-Cher, a pris l'initiative de venir visiter notre village sans autre

intérêt que de découvrir un petit bout de nature de son département. C'est sous un superbe soleil qu'il a fait le tour des bâtiments techniques, qu'il a visité la boulangerie, mesuré l'étendue de St-Lubin avec ses différents hameaux, enfilé ses bottes pour découvrir le bélier

hydraulique et son fonctionnement. Cette matinée s'est terminée par la visite de la ferme du Huaume chez Laurence Raffray et Franck Bridier avec dégustation à la clé.



UN DOCUMENT OFFICIEL PEU COURANT...

Un habitant de la commune s'est vu remettre officiellement la nationalité française à la préfecture de Blois et en présence de Monsieur le Maire. Il y a des sourires qui font plaisir à voir.



NOUVELLE SIGNALISATION

Route de St Bohaire, au niveau de Château-Gaillard, une nouvelle signalisation vient d'être installée, en espérant qu'elle fasse ralentir les conducteurs et qu'elle sera respectée pour encore plus de sécurité !



ECLAIRAGE PUBLIC

Le chemin piétonnier qui passe derrière l'école (de l'entrée de la rue des Cyclamens à la rue du Clos Vignot) sera bientôt éclairé. Une vingtaine de bornes lumineuses seront réparties de part et d'autre de l'entrée de l'école avec détecteurs de présence pour une plus grande maîtrise de la consommation électrique communale.



SALLE DES FÊTES

Dans un souci d'esthétisme et pour un entretien pratique, les parterres situés devant la salle des fêtes ont subi quelques transformations : arrachage des vieux lauriers, décapage, désherbage, et plantations protégées de nouveaux végétaux.



CABINE TÉLÉPHONIQUE PUBLIQUE

Depuis des décennies, les cabines téléphoniques font partie du paysage. Elles sont/étaient installées au coin des rues, sur les places des villages ou à l'angle des salles des fêtes. En 2018, elles ne seront plus qu'un souvenir, couverture mobile 3G/4G/fibre optique oblige. Ainsi en a décidé la loi Macron votée au mois de juillet par les députés. Le texte autorise donc Orange à démanteler son réseau de cabines téléphoniques d'ici deux ans ; l'opérateur s'est engagé à ce qu'elles soient toutes recyclées.

À St Lubin, la cabine a été démontée début décembre.

P. 2

NOUVEAU PRÊTRE

Depuis 1^{er} septembre 2015, le Père **Pascal Gonin** a été nommé pour six ans curé du secteur pastoral de Fossé-Villerbon. Il est également nommé doyen du doyenné du Blaisois et demeure membre du Conseil épiscopal.



Secteur paroissial d'Averdon, La Chapelle Vendômoise, Fossé, Marolles, Ménars, Mulsans, St Bohaire, St Denis sur Loire, St Lubin en Vergonnois, St Sulpice de Pommeray, Villebarou et Villerbon. Presbytère 1 rue des noyers 41330 Fossé - Tel 02 54 20 04 42

VIE DE LA COMMUNE

LE 19 SEPTEMBRE DERNIER...

À l'occasion des **jours du patrimoine**, et pour la première fois, St Lubin a participé à cet événement en permettant l'accès à l'intérieur du bélier hydraulique ainsi qu'à ses environs et en fournissant toutes les explications de fonctionnement à la trentaine de personnes ayant fait le déplacement (dont les 2/3 n'étaient pas de la commune !). Des prospectus sont à votre disposition en Mairie, n'hésitez pas à vous en procurer et les diffuser autour de vous.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Lors de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, de nombreux enfants étaient présents pour entendre, apprendre et chanter en mémoire de nos chers disparus.

Cette date fut également l'occasion de décorer l'un de nos pompiers, **Bruno Delugré**, qui a reçu la **médaille d'or pour 25 ans de service chez les pompiers volontaires !**



REPAS DES ANCIENS



Comme tous les ans, la municipalité a profité de ce jour férié pour inviter les «anciens» et jeunes retraités, le personnel communal et les présidents d'association à venir partager le traditionnel repas. Une journée fort agréable qui s'est terminée en musique et dans la bonne humeur.

Philippe Prudhomme et Didier Berlu se sont vus remettre la **médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Argent pour leurs 20 ans de présence au sein du conseil municipal !** Merci à eux pour leur dévouement.

NOUVEL AMÉNAGEMENT ...

En fin d'année 2015 des travaux ont été réalisés pour aménager et sécuriser l'entrée du lotissement Le Val des Jonquilles ; accès utilisé pour les nouvelles maisons, l'entrée de l'école et la propriété La Vrillière. La rue des Cyclamens est désormais en zone de rencontre, c'est-à-dire qu'en agglomération, ces zones ont pour but de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les



piétons et les véhicules, mais également de permettre le développement de la vie locale. Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules. Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h ! Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.

En achetant une petite parcelle de terrain au propriétaire de La Vrillière, nous avons

pu faire les travaux nécessaires pour faciliter l'accès piéton de la rue du stade et des Rochettes, aménager l'entrée du château et le carrefour rue du stade/RD32.



BRÈVE

Depuis le 6 janvier des travaux de bouclage du réseau d'eau potable des « Rochettes » (SICEP St Lubin-St Bohaire) sont effectués dans l'allée de la Croix. Ils permettront, à terme, de sécuriser l'alimentation des foyers en cas de problème.

AUX ABORDS DU BÉLIER

Depuis la restauration du bélier hydraulique, de nombreuses personnes en font un but de promenade. Les employés communaux continuent d'en améliorer les abords et ont procédé, cet été, à la mise en valeur du captage des sources.



TRAVAUX À VENIR

Dans le cadre de son contrat avec COFIROUTE l'entreprise GTM Travaux spéciaux prévoit le remplacement de corniches d'ouvrages d'art sur l'autoroute A10 - Centre de Blois, au niveau du pont de Rangy.

Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une déviation de circulation (jour et nuit y compris week-end) pendant toute la durée du chantier estimée à 4 semaines environ. La période d'intervention envisagée est du 11/04/16 au 06/05/16 inclus. N'hésitez pas à consulter le site de la mairie pour consulter les dernières informations.

P. 3



TARIFS COMMUNAUX 2016

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE . repas enfant : 3,20€ / repas adulte : 6,10€

TARIFS DE LA GARDERIE SCOLAIRE (depuis le 01/01/13)

. 1 semaine, 1^{er} enfant : 9,90 € . 1 semaine, 2^{ème} enfant : 7,90 € . 1 semaine, 3^{ème} enfant : 5,90 € . occasionnel : 3,00 €

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

TARIF COMMUNE	été		hiver	
	Sans cuisine		Sans cuisine	
jours de semaine et dimanche	200€	150€	250€	195€
samedis et jours fériés	230€	180€	280€	230€
2 jours	260€	210€	310€	260€
TARIF HORS COMMUNE				
jours de semaine et dimanche	310€	260€	360€	305€
samedis et jours fériés	420€	370€	470€	420€
2 jours	480€	430€	530€	480€

Caution : 500 €

Tarif été : 01/05 > 30/09 ; tarif hiver : 01/10 > 30/04.

TARIF DE LA PHOTOCOPIE

0,15€ le format A4 noir / 0,25€ le format A4 couleur.

TARIF DE L'ABONNEMENT A LA BIBLIOTHEQUE gratuité

TARIF DE LA CONCESSION DE CIMETIERE TRENTENAIRE 300€

TARIF DU COLUMBARIUM 15 ans : 450€ ; 30 ans : 750€

TARIF DE LA DISPERSION DES CENDRES + PLAQUE 100€

LOCATION DU PREAU DE L'ECOLE (depuis le 01/01/07) commune : 35€ / hors commune : 50€ / caution : 200€

CHEZ NOS VOISINS

Le conseil municipal a décidé de soutenir l'initiative culturelle de la mairie de Landes le Gaulois qui accueillera début juin la comp. Marius, pour 5 représentations de théâtre en plein air. Vous pouvez ainsi acheter vos places en amont dès la fin janvier :

FIGARO d'après Beaumarchais, par la comp. Marius

Du 1er au 5 juin 2016 à 19h (sauf le dimanche à 18h)

Place de l'église – 41190 LANDES LE GAULOIS

BILLETTERIE EN PRÉVENTE À LANDES LE GAULOIS !

Après le succès remporté par la Comp. Marius avec Manon et Jean de Florette de Marcel Pagnol en 2011, la compagnie flamande revient à Landes-le-Gaulois en juin 2016, avec sa nouvelle création : *Figaro...*

Au grand bonheur de tous ceux qui ont eu l'occasion de les découvrir et de tous ceux qui aujourd'hui ne demandent qu'à voir ! Devant l'affluence du public, une billetterie en préventes sur «site» est ouverte prioritairement aux habitants des communes partenaires engagées à nos côtés pour cet accueil.



Billetterie au secrétariat de la mairie de Landes le Gaulois du 25 janvier au 25 mars 2016

Le lundi de 9h à 11h30, le mardi de 17h à 19h et le jeudi de 17h à 19h.

Tarifs : 16€/10€ (- 27 ans) / + d'infos : www.halleauxgrains.com / www.lhectare.fr

Il y a chez la comp. Marius, mille choses qu'on aime. Son talent à s'emparer du répertoire français, sa joyeuse décontraction pour en bousculer les habitudes, et surtout son goût pour le jeu en plein air. Une belle façon de renouer avec le grand théâtre populaire, celui qui se joue des codes et des conventions dans un second degré mâtiné de sérieux. Donc quatre tréteaux, une échelle, des costumes et hop, voilà Figaro sur la place du village de Landes le Gaulois. Car c'est bien à Figaro que les comédiens belges se sont « attaqués » cette fois en adaptant le roman de la famille Almaviva qui a inspiré Beaumarchais (Le Barbier de Séville et Les Noces de Figaro). Les dix-sept personnages sont joués par six acteurs ; la soirée dure quatre heures avec un entracte/pique-nique, le temps qu'il faut pour que la nuit tombe sur cette comédie d'un jour d'été.

Spectacle proposé par la Halle aux grains scène nationale de Blois, L'Hectare scène conventionnée de Vendôme, Culture O Centre – ateliers de développement culturel, avec le soutien d'Agglopolys, de la commune de Landes-le-Gaulois et avec la participation des communes de La Chapelle Vendomoise, Villefrancœur, Lancé, Lancôme, Saint-Bohaire, Tourailles, Saint-Lubin-en-Vergonnois.



Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)

15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex
 Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - contact@sidelc.com

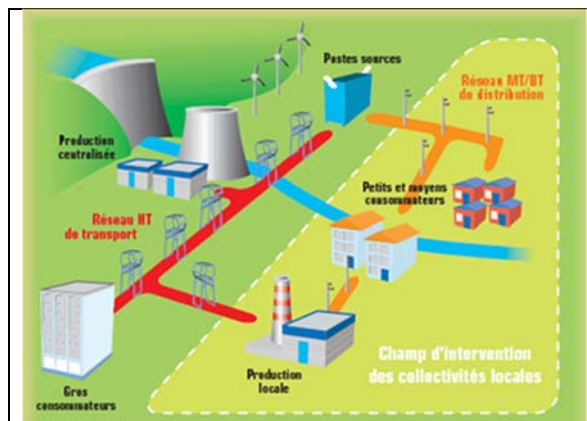
Depuis sa création en 1978 le SIDELC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher.

<p>Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité du Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 291 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.</p>	<p>Le SIDELC en quelques chiffres : 291 communes 331 656 habitants 198 678 usagers 13 539 km de réseaux basse et moyenne tension 9 194 postes de transformation</p>
---	---

Les acteurs de la distribution d'électricité en Loir-et-Cher :



	Nature et objet des travaux	Communes rurales	Communes urbaines
Extension	Extension de réseau	SIDELC	ERDF
	Extension de réseau puissance > 250 kVA ou alimentation privée HTA	ERDF	ERDF
Lotissement	Lotissement public	SIDELC	ERDF
	Lotissement privé	ERDF	ERDF
Effacement	Effacement des réseaux pour les collectivités publiques	SIDELC	SIDELC
	Effacement des réseaux pour les privés	ERDF	ERDF
Renforcement	Renforcement réseaux BT existants	SIDELC	ERDF
	Renforcement réseaux HTA existants	ERDF	ERDF
Renouvellement	Renouvellement réseaux BT et HTA existants	ERDF	ERDF
Branchement	Branchements BT	ERDF	ERDF
Mise en conformité et déplacement d'ouvrage	Mise en conformité	ERDF	ERDF
	Déplacement d'ouvrage	ERDF	ERDF



Le SIDELC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher et a défini avec lui les règles du service public.

Le syndicat est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise dans sa zone d'intervention des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (9 587 500 € TTC en 2014).

À L'ÉCOLE, DEDANS-DEHORS

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : TAP !

Pour cette deuxième année de TAP, le syndicat scolaire St Lubin-St Bohaire (SIVOS) a reconduit la plupart des activités mises en place la saison dernière par cycles d'environ cinq semaines et avec l'intervention d'encadrants professionnels : rugby, tennis, musique... Pour les activités manuelles/jeux/lecture ce sont les personnels municipaux qui les assurent ; en ce moment, des animateurs de l'observatoire Loire interviennent sur un cycle complet. Il a été décidé de maintenir à nouveau, pour l'année scolaire 2015-2016, la gratuité de ces différentes activités. Notez que le coût des TAP pour un enfant s'élève à 115€/an !

Cette année le cadencement a changé : les enfants ont deux créneaux par semaine d'une heure trente (sauf les maternelles qui restent à trois quarts d'heure les lundi, mardi, jeudi et vendredi et qui sont encadrés par le personnel communal) ; les lundis et jeudi pour les élèves de St-Bohaire et les mardis et vendredis pour ceux de St-Lubin.

La commune de St-Lubin adhérant au programme national «Un fruit pour la récré», les élèves de CM ont travaillé sur les différentes familles de fruits, testé et dégusté certains d'entre eux sous forme de fruits frais, cuits, cuisinés, en jus... une autre façon de consommer «sain».



À LA CANTINE...



Vendredi 18 décembre Mireille Saux préparait et servait son dernier (et délicieux) repas à la cantine après 16 ans passés à gâter les élèves de l'école de St Lubin. Les enfants lui avaient préparé des petites surprises et les parents d'élèves n'étaient pas en reste.

Pour ce service elle était assistée de Liliane Delugré qui a pris sa succession dès le 4 janvier. En effet, le conseil municipal a fait le choix de maintenir une restauration «faite maison» avec des légumes du maraîcher de la commune, de la viande d'un élevage voisin, des pâtisseries et du pain de la boulangerie locale.



L'association USEP reconduira au printemps une nouvelle collecte de métaux (date non définie). Elle organisera une rencontre sportive, certainement à St Bohaire pour tous les enfants du RPI, le 11 juin. Le but est de leur faire découvrir différents sports, avec le soutien de certains comités sportifs et/ou clubs voisins.

Actuellement une récupération de gourdes de compote, de stylos et de matériels d'écriture, de cartouches à jet d'encre et de capsules Tassimo est en cours.

Toutes ces actions sont mises en place pour participer aux financements des activités et sorties sportives.

Les effectifs de cette année ont contraint le SIVOS a embauché du personnel supplémentaire.



Pour la saison 2015-2016, le RPI de St Lubin/St Bohaire compte 112 élèves :

- très petite section à St Lubin : 4 enfants
- petite section à St Lubin : 19 enfants
- moyenne section à St Lubin : 10 enfants
- grande section : 10 enfants à Saint Lubin
- cours préparatoire : 14 enfants à St Bohaire
- cours élémentaire 1 et 2 : 31 enfants à St Bohaire
- cours moyen 1 et 2 : 24 enfants à St Lubin

SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE ST-SULPICE

Les enfants du RPI ont la possibilité de prendre le car le mercredi midi (grâce à une mise en place de ce transport par le SIVOS St-Lubin/St-Bohaire mutualisé avec la commune de Fossé) pour aller déjeuner à la cantine et bénéficier de l'accueil du centre de loisirs de St-Sulpice.

Depuis septembre 2015, 10 enfants utilisent ces services.

Les activités du service sont réglementées, contrôlées régulièrement et conjointement par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.), la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) du Conseil général, et la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Loir-et-Cher.

Le service Enfance Jeunesse est coordonné par Nicolas Duchet.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les membres de l'APE ont fait part aux parents d'élèves il y a quelques temps que l'association était en péril car les membres la composant ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Ils ont donc fait appel aux bonnes volontés, et à ce jour, seules deux personnes se sont manifestées.

L'APE du RPI Saint-Bohaire Saint-Lubin sera donc mise en sommeil pour l'année scolaire 2015/2016 en attendant qu'une Assemblée Générale se réunisse pour élire un nouveau bureau ou voter sa dissolution.

Par conséquent, l'APE ne prendra pas part à l'organisation de manifestations cette année telles que le marché de Noël, la fête des écoles ou le Carnaval, sauf si d'autres parents se manifestent rapidement afin de constituer un nouveau bureau.

Contact : ape.stbohaire.stlubin@live.fr

PRINTEMPS 2016 :

Les enseignantes de l'école de St-Lubin reconduisent

L'étoile cyclo du 23 au 27 mai
Les petites randos du 1^{er} au 3 juin



Temps d'activités Péri-scolaires

Considérant la difficulté de programmer une réunion avec parents et acteurs des TAP, compte tenu des emplois du temps de chacun, le SIVOS propose le trombinoscope suivant, présentant les différents intervenants dans le cadre des TAP dans les écoles de St Lubin et St Bohaire.

Le personnel du SIVOS

	Maryline DEROUET CP, CE1 et CE2 de Saint-Bohaire		Pascale GRUET Maternelles de Saint-Lubin-en-Vergonnois + accompagnatrice bus
	Monique DELORY CP, CE1 et CE2 de Saint-Bohaire + accompagnatrice bus		Amélie PAPIN Maternelles de Saint-Lubin-en-Vergonnois
	Nathalie VEZIN CP, CE1 et CE2 de Saint-Bohaire Maternelles de Saint-Lubin-en-Vergonnois		Pauline RANDUINEAU Maternelles de Saint-Lubin-en-Vergonnois
	Martine FERMÉ CM1 et CM2 de Saint-Lubin-en-Vergonnois		Katia DARIDAN Maternelles, CM1 et CM2 de Saint-Lubin-en-Vergonnois
	Brigitte NICOLAS (Secrétaire de mairie de Saint-Lubin-en-Vergonnois) Secrétariat du SIVOS et administration des TAP		

Les intervenants extérieurs

	Nicolas MOLLET Association du Tennis Club de la Cisse		Franck DESBOUIGES Professeur de musique
	Antoine Association Rugby Club de Blois		Pauline et Antoine L'Observatoire Loire

À SAVOIR...

FRANCE ALZHEIMER 41

PERMANENCE ET ACCUEIL GRATUIT

À BLOIS : Centre de Gérontologie Accueil des familles / LA ROSELIÈRE (Mail Pierre Charlot) / T : 02.54.56.04.86

Tous les mercredis de 14h30 à 17h30



UN GROUPE DE PAROLE existe pour apporter du soutien. Cet espace a pour objectif de permettre à des familles de se rencontrer et d'échanger sur les problèmes aux côtés d'un malade Alzheimer. C'est un groupe animé par un binôme d'un(e) psychologue et d'un(e) bénévole de l'association.

Inscription gratuite : BLOIS : 2^{ème} mardi de chaque mois de 15h à 17h

Contactez la CONSULTATION MEMOIRE – Roselière 2 – 1^{er} étage – Mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS / 02.54.55.84.80

LA FORMATION DES AIDANTS (ENTOURAGE DES MALADES) :

Même si la maladie d'ALZHEIMER est régulièrement médiatisée, on n'en est pas pour autant armé pour, quotidiennement, faire face à cette pathologie. La maladie d'ALZHEIMER et les maladies apparentées sont des maladies neuro-dégénératives longues et insidieuses, au cours desquelles l'entourage familial est confronté à un très lourd suivi de leur proche à domicile. Il en résulte, pour les aidants, une grave perturbation de leur vie quotidienne. Il est impératif d'offrir aux familles, qui accompagnent un parent malade, des outils essentiels à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation.

Cette formation d'environ 15 heures est GRATUITE ! Contactez FRANCE ALZHEIMER 41 Antenne de BLOIS, T. 02.54.56.04.86

INFOS GENDARMERIE / www.interieur.gouv.fr

Avec les jours plus courts en hiver les risques de cambriolages sont particulièrement importants.

Les militaires de la compagnie de Blois, tous grades confondus, poursuivent leur lutte contre la délinquance en continuant à se déployer sur le terrain de jour comme de nuit aux côtés des unités de gendarmerie du groupement de Loir-et-Cher.

Mais dans cette lutte sans relâche, le concours de la population est indispensable. Sans tomber ni dans les excès ni dans la paranoïa, des actes réflexes de prévention doivent être mis en œuvre par la population.

Face à tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare, alertez les services de gendarmerie en composant le 17, votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs».



NUMÉROS À CONNAÎTRE :

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705 / Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Blocage téléphones portables :

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00 / Free Mobile : 32 44 / Orange : 0 800 100 740 / SFR : 10 23

QUELQUES RÈGLES INDISPENSABLES :

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité : simuler votre présence
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect : composez le 17 (gratuit).

LE 5 AVRIL 2016 LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

Cette évolution est programmée

- pour une meilleure qualité de son et d'image
- pour permettre à tous les foyers d'accéder à l'ensemble de l'offre TNT gratuite (25 chaînes) via l'antenne rateau.
- pour obtenir de nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile dans les territoires.



Pour profiter de la TNT Haute Définition, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue dès le 5 avril !

Consultez le site www.recevoirlatnt.fr pour savoir si votre équipement est «prêt pour le changement», ou appelez le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer, mais d'acheter un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4. Comptez environ 25/30€. Et le jour J, effectuez une recherche et mémorisation des chaînes.

VOUS ÊTES PIÉTON ?

Rendez-vous visibles !

Pour être mieux vu lorsqu'il fait sombre, portez de préférence des vêtements de couleurs claires ou munis de bandes de tissu rétro-réfléchissant qui renvoient vers les conducteurs la lumière de leurs phares. La nuit, vous serez ainsi visible à plus de 100 m, au lieu de 30 m.

Sachez que vous avez des droits et des devoirs, établis par le Code de la route, comme tout usager de l'espace public ! En ville comme à la campagne, vous devez marcher sur les trottoirs et accotements lorsqu'ils existent (article R412-34 du Code de la route). S'il n'y a pas de trottoirs ou d'accotements, ou s'ils sont impraticables, vous pouvez circuler sur la chaussée, près de l'un de ses bords (art. R412-36).

Pour les routes de campagne : hors agglomération, vous devez vous tenir près du bord gauche de la chaussée sauf circonstances particulières (manque de visibilité, zone de travaux...). (art. R412-36). Marcher à gauche sur la chaussée vous permet de voir arriver les voitures en face de vous et vous laisse donc le temps de vous ranger.

Vos droits en traversée de chaussée ont été clarifiés par décret en 2010. Désormais, lorsque vous vous engagez ou manifestez de façon claire l'intention de vous engager dans la traversée d'une chaussée, les véhicules doivent vous céder le passage et, si besoin, s'arrêter. Dans une zone de rencontre ou sur une aire piétonne, vous êtes déclaré, une fois pour toutes, prioritaire.

Bien sûr, vous restez soumis au respect des règles qui vous concernent :

- S'il existe un passage pour piétons à moins de 50 mètres, vous devez l'utiliser (art. R412-37).
- S'il n'existe pas de passage, vous devez traverser selon un axe perpendiculaire à la chaussée (art. R412-39).
- Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage pour piétons, vous devez traverser la chaussée en prolongement du trottoir (pas de traversée en diagonale) (art. R412-37).
- Vous ne devez traverser qu'après vous être assuré de pouvoir le faire « sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules » (art. R.412-37)
- Lorsque la traversée de la chaussée est réglée par un feu de signalisation, vous ne devez vous engager que lorsque le feu est au vert pour les piétons.

VOUS ÊTES AUTOMOBILISTE ?

Les conducteurs de véhicules ont l'obligation de céder le passage aux piétons, dès lors que ceux-ci sont « régulièrement engagés sur la chaussée » (art. R.415-11).

L'article R.412-6 précise aussi que le conducteur « doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables ». C'est le « principe de prudence à l'égard de l'usager vulnérable », adopté en juillet 2008, dans le cadre de la démarche « code de la rue ».

Le soir, vous devez redoubler de vigilance. Adaptez toujours votre vitesse et méfiez-vous des passages entre une zone éclairée et une zone plus sombre d'où un piéton peut sortir.

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher – 17, quai de l'abbé Grégoire – 41012 BLOIS CEDEX
Téléphone : 02 54 55 75 00 - Télécopie : 02 54 55 75 77 / www.loir-et-cher.gouv.fr



Dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets du blaisois, le syndicat mixte **VAL-ECO** et Agglopolys encouragent les habitants à pratiquer le compostage des déchets organiques.

Du 1^{er} février au 31 décembre 2016 les prix de vente des composteurs et lombricomposteurs baissent de 10€/pièce (dans la limite des crédits alloués à l'opération). À compter du 1^{er} janvier 2016, un dispositif d'aide à la location de broyeurs de déchets végétaux est également proposé (sous certaines conditions).

INFOS - TARIFS

www.valeco41.fr / T. 02 54 74 62 53

L'ADMR, une aide à domicile pour tous et à tout âge



L'ADMR est une **association sans but lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

- Aide à la toilette, ménage, repassage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide au lever et au coucher, aide à la mobilité, garde à domicile de jour et de nuit...
- Transport accompagné (courses, promenades, visites, démarches administratives, médicales...)
- Garde d'enfants à domicile, actions socio-éducatives...

- Equipe Mobile Alzheimer (EMA).

Les interventions sont faites par du personnel formé et qualifié, dans le respect de la liberté des personnes, leur mode de vie et leur vie privée.

En procurant des services aux personnes, l'ADMR crée aussi des métiers et des emplois locaux, non délocalisables.

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.
Envoi des candidatures à : jepostule@fed41.admr.org

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des **visites de courtoisie**, développe le **lien social**, rompt l'**isolement**

des personnes âgées, handicapées et participe à la **gestion** de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale.
N'hésitez pas à nous contacter !



BLAISOIS et ENVIRONS Les Chiffres Clés du secteur (2014)

- **868 personnes** aidées
(128 190 heures d'intervention)
- **176 salariés** (80 Equivalent Temps Plein)
- **61 bénéficiaires** pris en charge par l'Equipe Mobile Alzheimer (EMA Centre) sur le secteur
- **80 familles** aidées
(6 317 heures d'intervention)
- **665 heures** de formation pour 94 stagiaires

A partir du 05/11/2015, nouvelles coordonnées

(Regroupement de la Maison des Services ADMR de Blois avec celle de Vineuil)

MAISON DES SERVICES ADMR DU BLAISOIS

Vie quotidienne secteurs Blois et Vineuil

Association locale du Blaisois

15 rue des Ecoles

41350 VINEUIL

Tél. 02 54 33 57 00

E-mails : ms-blois@fed41.admr.org

ms-vineuil@fed41.admr.org

EQUIPE MOBILE ALZHEIMER (EMA CENTRE)

45 avenue Maunoury

CS 83407 – 41034 Blois Cedex

Tél. 02 54 56 28 19

E-mail : ema-clc@fed41.admr.org

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :

9h – 12h30 et 13h30 – 17h

Vendredi :

9h – 12h30 et 13h30 – 16h30

2016-2021 : un nouveau programme d'action pour le syndicat...

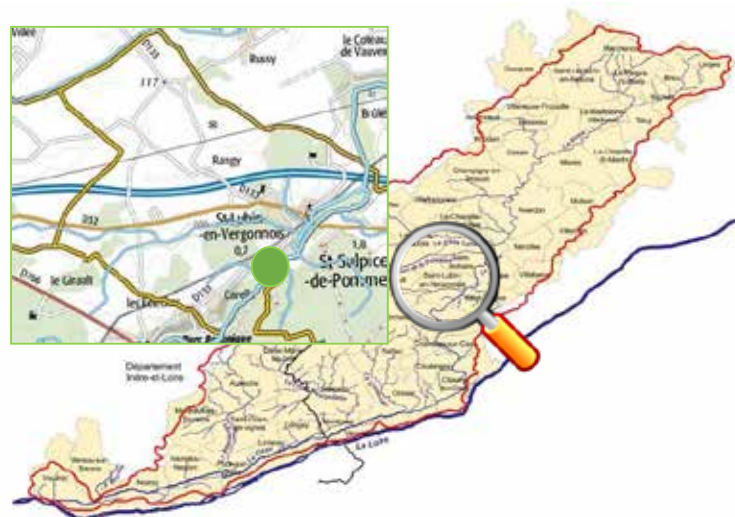
La phase de bilan du premier contrat terminé, l'année 2015 a vu l'élaboration du deuxième contrat de bassin dont la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) va être lancée en début d'année 2016. Un objectif pour ce nouveau contrat, poursuivre la dynamique insufflée au cours de ces 5 premières années afin de tendre vers le bon état écologique sur les différentes masses d'eau de notre bassin. Un vaste programme où le syndicat, fort de son expérience, a pu cibler des actions concrètes sur 5 volets d'actions majeurs :

- Action 1 : réductions des pollutions d'origine agricole (ex : changement de pratiques culturales),
- Action 2 : accompagnement vers le « zéro-pesticide »,
- Action 3 : restauration des milieux aquatiques (ex : restauration morphologique, lutte contre la Jussie, etc...),
- Action 4 : restauration des zones humides (ex : conversion d'une peupleraie en zone humide, aménagement de frayères, etc...),
- Action 5 : amélioration de la continuité écologique (ex : aménagement ou arasement d'un ouvrage).
- Action 6 : communication, sensibilisation, suivi (ex : animation dans les écoles, développement du site internet, etc...)

Après deux années plus calmes en terme de travaux, les actions devraient reprendre courant 2016 suite à la signature de nouveau contrat. L'estimation financière du 2^{ème} contrat s'élève à près de 4 millions d'euros sur la période 2016-2021 pour les actions 2 à 6, l'action 1 étant en cours d'élaboration.



Les travaux sur votre commune :



Travaux programmés pour le contrat de bassin n°2 (2016-2021)

- Restauration de la continuité écologique de la Cisse

Etude pour l'aménagement des ouvrages du moulin de Coutant



Les actions 1, 2 & 6 ne sont pas mentionnées car généralisées à l'ensemble des communes

Pour tout renseignement complémentaire ou pour des questions liées à la gestion des cours d'eau, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse via les coordonnées ci-dessous.

Coordonnées des délégués de la commune : **Didier Bouin & Didier Leroy**

Jean-Louis SLOVAK
Président

LES DATES A RETENIR

qui nous ont été communiquées

Un nouveau tableau d'affichage, place de l'église, est à la disposition des associations, n'hésitez pas à l'alimenter et à le consulter.

Dimanche 13 mars

Dimanche 17 avril

Dimanche 12 juin

Samedi 18 juin

Marche des jonquilles

Théâtre

Pique-nique des quartiers

Brocante/vidé-grenier

Salle des associations. 7h30

Salle des fêtes. 14h30

Vilgray. 12h30

À partir de 16h

THÉÂTRE À ST LUBIN : Le comité des fêtes accueille la troupe de théâtre amateur de Landes le Gaulois

DIMANCHE 17 AVRIL à 14h30 . Salle des fêtes . Tarifs : 8€ / gratuit - 12 ans

avec la pièce **LA COMTESSE VIENT DÎNER CE SOIR**

Un texte de Patricia Haube pour 7 comédiens



Constance de Chasagnac est très fière de son entreprise familiale, la société « Fémina », confection de sous-vêtements féminins. Lorsque son mari Edouard lui apprend que la société connaît de grosses difficultés financières, Constance ne semble pas prendre cela très au sérieux, mais lorsque Edouard lui annonce « nous sommes au bord du gouffre », elle trouve très vite la solution : « il faut faire intervenir la Comtesse ». Mais c'était sans compter sur les 7 autres personnages, qui composent cette pièce, tous aussi colorés et atypiques les uns que les autres. Le plan de Constance va être confronté à une panoplie de quiproquos, de situations cocasses, tout cela dans la tradition du théâtre de boulevard, mais tout est bien qui finit bien, enfin... Ce sera à vous de juger.



LA BOULANGERIE

Votre commerce de proximité est ouvert :

Du mardi au samedi :
7h30 > 13h - 15h30 > 19h30,
le dimanche : 7h30 > 13h.
Fermeture hebdomadaire le lundi.



LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert (hors congés)

Lundi : 8h30 > 12h - Mardi > 13h > 17h
Jeudi : 16h > 19h - Vendredi 14h > 16h

T. 02 54 43 22 31
mairie.stlubin@wanadoo.fr

Pensez à consulter le site pour connaître les jours de fermeture exceptionnelle/de congés.

En dehors des horaires d'ouvertures et en cas d'urgence, consulter le répondeur qui indiquera les numéros à composer.

LA BIBLIOTHÈQUE

Ouverture au public les
mardi et jeudi de 16h30 à 18h

La carte d'adhérent est gratuite

Elle est gérée exclusivement par des bénévoles y compris sur le temps scolaire. Les «dames de la bibliothèque» consacrent deux matinées par semaine pour permettre aux enfants de maternelle et de CM d'accéder aux ouvrages.

Merci aux nouvelles bénévoles qui ont répondu présent pour que notre bibliothèque puisse encore être fréquentée par les élèves de l'école !

Toutefois deux personnes en plus pour relayer les permanences seraient les bienvenues...

CONTACTEZ MADAME NICOLAS EN MAIRIE

L'AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 13h > 17h
Mardi & vendredi : 11h > 12h30 / 13h > 17h
Mercredi : 13h15 > 17h
Jeudi : 8h30 > 12h15 - Fermée le samedi

Mise à disposition, sur place, d'une tablette pour vos consultations internet

